

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 mai 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Date de la convocation :

16/05/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : GARDET Benjamin.

Délibération 2025-05D16 – Adhésion au label « Ville Prudente »

L'association Prévention Routière a mis en place un mécanisme annuel destiné à récompenser par un label, « Ville Prudente », les collectivités territoriales qui agissent en matière de sécurité et de prévention routière.

Les collectivités désirant entrer dans la démarche de labellisation doivent s'acquitter des frais d'inscription de 70 €.

La candidature sera ensuite validée, ou non, sur la base de critères quantitatifs issus des réponses au questionnaire en ligne.

Le maire propose au conseil municipal de participer à l'édition 2025 du label.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Décide de déposer une demande d'inscription sur le site Ville Prudente.
- Autorise le maire à s'acquitter des frais d'inscription.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025 de la commune.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le maire
Christophe RAMBAUD

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Christelle MOLLIER



(Handwritten signature in blue ink)